

**M. Faulkner:** Monsieur l'Orateur, ce que je veux affirmer, c'est que je suis entré à la Chambre lorsqu'on m'a prévenu que le député de Digby-Annapolis-Kings allait prendre la parole. J'étais convaincu qu'il allait dire des choses utiles. Je ne suis pas venu simplement pour plaisanter ou nuire comme il l'a prétendu.

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, je suis parfois étonné des dons divinatoires que semblent posséder à certains moments les députés d'en face. Si le député de Peterborough savait que j'allais participer au débat ce soir, il doit posséder des dons surnaturels, car j'avais l'intention de parler demain. Qu'on me permette de dire que je n'ai pas cédé la parole, mais je n'ai repris mon siège que simplement par courtoisie, pour donner au député l'occasion de poser la question de privilège; ce qu'il a fait de façon assez agitée.

• (8.40 p.m.)

J'ai parlé avec conviction, car je n'admets pas toujours l'attitude générale qu'adoptent les députés de ce côté-ci de la Chambre. Un article paru en fin de semaine dans un bon vieux journal conservateur de Toronto m'a bien amusé et, avant de m'y reporter, permettez-moi de demander combien de députés de ce côté-ci de la Chambre sont de la bonne vieille ville conservatrice de Toronto. Ce journal, en rappelant les événements qui se sont déroulés au cours d'un récent congrès, a laissé entendre que ces gens n'obéissaient pas à un souci électoral, mais s'intéressaient aux idées. Je n'ai jamais vu aucun député de ce côté-ci de la Chambre ou en face prendre le contre-pied, mais je crois qu'il est nécessaire que certains le fassent de temps à autre. Voilà pourquoi j'ai bien voulu céder ma place au député de Peterborough pour lui permettre d'exposer publiquement les opinions qu'il aurait déjà, d'après certaines personnes, exprimées privément ou lors d'une réunion quelconque. Toutefois, comme il ne veut pas parler maintenant, il pourrait peut-être le faire après moi, car un très petit nombre d'honorables vis-à-vis ont participé au débat aujourd'hui—en fait aucun—et compléter mes observations ou en passer d'autres sous silence.

**M. Winkler:** Ils n'en ont pas le courage.

**M. Nowlan:** Je suis heureux de constater que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) m'écoute derrière les rideaux, car j'ai certaines choses à lui dire au sujet de la Nouvelle-Écosse. Quoi

[M. MacInnis.]

qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je crois que tous les députés devraient participer à un débat d'une telle importance pour la santé de tous les Canadiens et qui porte sur une mesure qui touchera désormais les contribuables canadiens.

En toute déférence pour le député de Lotbinière (M. Choquette), pour ses aspirations ou les déclarations qu'il aurait pu déjà faire, je crois que le pays survivra encore longtemps, et j'espère qu'il partage mon opinion, en dépit de certains événements qui se sont produits dernièrement. Néanmoins, je suis nettement d'avis qu'il n'y a aucun député à la Chambre qui trouve à redire au principe dont s'inspire cette mesure législative. Quoi qu'il en soit, il faut être lucide.

Je crois que les problèmes qui se posent dans la circonscription du ministre de la Santé et du Bien-être social sont particulièrement graves. Dans cette mesure, il ne vend pas un cheval de Troie dont les soldats sortiront à la faveur de l'obscurité pour semer la destruction et susciter des problèmes à Troie, mais toutefois la pénurie de médecins et d'installations médicales au Canada exige la mise en vigueur de ce programme. La chose est particulièrement vraie en Nouvelle-Écosse et en général dans l'Est, où il faudrait aborder ce problème, que ce soit en juillet 1967 ou 1968. Les citoyens de cette région comptent sur l'adoption du projet de loi concernant les services médicaux, en dépit du fait qu'elle n'assure pas ce service aux contribuables canadiens et à ceux qui sont incapables de payer l'impôt. Je m'intéresse à ces gens en particulier par suite de l'amendement proposé par le député de Simcoe-Est (M. Rynard).

Le projet de loi ne garantit pas ce service aux 20 millions de Canadiens. Il garantit uniquement que les comptes seront payés et même si j'approuve cela autant que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), il ne faudrait pas nous leurrer. Beaucoup de temps s'écoulera avant l'entrée en vigueur de la mesure, malgré tous les tours de passe-passe en face, ce congrès libéral, ce congrès convoqué pour élire un nouveau chef, le discours du premier ministre concernant les héritiers présomptifs et virtuels, ainsi que les sénateurs en évidence et dans les coulisses. Comme le premier ministre a été sacré de nouveau, nous n'avons pas à nous préoccuper de problèmes de direction. Les députés d'en face devraient s'inquiéter de la direction, car c'est elle qui insuffle de la vitalité au parti, mais je ne veux pas m'attarder plus longtemps sur ces problèmes.